



Etat des lieux en suspens

Par **GregM**, le **26/12/2012 à 17:44**

Bonjour à tous,
Je suis actuellement locataire d'un logement à Montreuil.
Voulant le quitter, j'ai envoyé une lettre recommandée au propriétaire qu'il a reçu le 5 juillet 2012 (donc sortie des lieux le 5 octobre 2012).
Malheureusement, j'ai été incapable de le joindre depuis ce jour. J'ai quand même déménagé et ai arrêté de payer le loyer de ce logement. J'ai donc toujours les clés et n'ai pas fait l'état des lieux.
Récemment, il m'a envoyé une lettre recommandée pour que je l'appelle à un numéro et à des horaires précis. Dans cette lettre, il dit m'avoir appelé plusieurs fois et laisser des messages mais cela n'est pas vrai.
Je vais donc l'appeler le plus tôt possible pour que l'on puisse enfin faire l'état des lieux.
Ma question est la suivante : dois-je payer les loyers d'octobre à décembre s'il me les demande ?
Merci et bonnes fêtes,
Grégory

Par **cocotte1003**, le **26/12/2012 à 19:45**

Bonjour, pas d'état des lieux de sortie de fait = appartement rendu en bon état, c'est donc une bonne chose pour vous. Remettez les clés à un huissier et prévenez le bailleur par LRAR. Normalement vous devez payer les loyers et charges jusqu'à la restitution des clés. Avez vous des preuves que vous avez essayé en vain de joindre le bailleur ? le logement n'est il pas reloué ? cordialement

Par **GregM**, le **26/12/2012 à 21:09**

Bonsoir et merci de la réponse. Pour avoir des preuves que j'ai essayé de joindre le bailleur, je

peux demander à mon operateur téléphonique ?
Le logement n'est pas reloué.
Je vais apporter quelques précisions.
Tout d'abord n'ayant pas de nouvelle du bailleur début octobre, je ne savais pas quoi faire. Je me suis dit que si je quittais le logement maintenant et que des squatteurs venaient par la suite, j'aurai à ma charge les dégats de ceux ci. Donc j'ai été contraint de rester dans le logement jusqu'au signe de vie du propriétaire (ce qui m'a value de laisser passer d'autres logements interessants).
Je trouve ca un peu abuser de me faire payer deux loyers de plus alors que c'est le bailleur qui n'a pas donné signe de vie :(
Une autre question : pendant cette période d'octobre à décembre, l'immeuble était en travaux. Le propriétaire ne doit-il pas alors se charger de reloger tout ses locataires ?
Je vais joindre demain matin pour fixer un rdv pour l'état des lieux en espérant qu'il réponde.
Merci de votre aide en tout cas !